SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES
SMB

* * * * * *

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVE AU TABLEAU D'ACTIVITÉ ET DE RÉSULTAT
ET AU RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

* * * * * *

SECRETARIAT
ARRIVEE
07 SEP. 2021
DIRECTION GENERALE

ECR International

Cocody Danga Nord
01 B.P. 4050 Abidjan 01

CCM-Audit & Conseil
RSM Correspondent
Cabinet Christian Marmignon
01 BP 659 – Abidjan 01

ECR International
Cocody Danga Nord
01 B.P. 4050 – Abidjan 01
Tél. 27 22 48 68 53

CCM-Audit & Conseil
RSM Correspondent
01 B.P. 659 – Abidjan 01
Tél. 27 22 41 85 64

SOCIETE MULTINATIONALE DE BITUMES, S.A.
SMB

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIVE AU TABLEAU D'ACTIVITÉ ET DE RÉSULTAT
ET AU RAPPORT D'ACTIVITÉS SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2021

En exécution des dispositions prévues par les articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons procédé à un examen limité du tableau d'activité et de résultat, et du rapport semestriel d'activités de la Société Multinationale de Bitumes, S.A. (SMB) couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Nos contrôles ont consisté principalement à effectuer, selon les normes de la profession, un examen analytique des données financières présentées, et à obtenir des dirigeants, les informations nécessaires pour en apprécier la sincérité.

Le tableau d'activité et de résultat, et le rapport d'activités semestriel, tels que joints à la présente attestation, ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société et conformément à la circulaire N° 004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché régional de l'UMOA. Il nous appartient, sur la base de nos vérifications, d'en attester la sincérité.

La vérification des informations contenues dans ces documents a été effectuée conformément à la norme ISRE 2410 relative à l'examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance modérée que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Ces diligences, qui ne constituent pas un audit, ont consisté essentiellement à mettre en œuvre des procédures analytiques, et à obtenir des dirigeants, les informations estimées nécessaires. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat, et le rapport d'activités semestriel ci-joints, ne donnent pas, dans leurs aspects significatifs, des informations sincères, et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Fait à Abidjan, le 30 août 2021,

Les Commissaires aux Comptes

ECR International

Charles AIE
Expert-Comptable Diplômé
Associé - Gérant

ECR International
01 BP 4050 ABIDJAN 01
Tél: 22 48 70 18 50
Fax: 22 48 71 53

CCM Audit & Conseil

Christian MARMIGNON
Expert-Comptable Diplômé
Associé - Gérant

CCM - Audit & Conseil
RSM Correspondent
Angle Rue des Jardins/Avenue Boga Doudou
01 BP 659 ABIDJAN - 01
Tél. +225 27 22 46 44 63